



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	TECHNOVIT 4000, LIQUIDE 2
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	232-L2
APPELLATION CHIMIQUE	

FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC (613) 996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Méthacrylate de méthyle.	80-62-6	25-50	Non disponible.	Non disponible.
Styrène.	100-42-5	5-10	Non disponible.	Non disponible.
N, N-Diméthyltoluidine.	99-97-8	<1	Non disponible.	Non disponible.

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	101 °C (213.8°F)	Pression de vapeur (mm Hg)	47mbar @ 20 °C (68°F)
Point de fusion en °C	Non établi	Densité de vapeur (Air = 1)	Non disponible.
Densité (Eau = 1)	1.0	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Non miscible.		
Aspect et odeur	Liquide d'un « bleu/vert » pâle / odeur caractéristique.		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	Approx. 15 °C (59°F).		
Limites d'inflammabilité	LEL	2.1	UEL 12.5
Extincteurs	CO ₂ , les extincteurs en poudre, la mousse résistante à l'alcool. Ne pas utiliser d'eau ou de jet d'eau.		
Procédures spéciales d'extinction	Un équipement de respiration autonome approuvé MSHA/NIOSH est recommandé et des vêtements protecteurs appropriés doivent être utilisés en cas d'incendie. Garder les contenants exposés au frais en les arrosant avec de l'eau. Prendre des mesures contre les décharges statiques.		
Feux spéciaux et risques d'explosion	La formation de gaz toxiques est possible lorsque chauffé ou en cas d'incendie.		

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Non disponible.
Incompatibilité	Non disponible.
Produits dangereux de décomposition	Aucune décomposition si utiliser et entreposer selon les spécifications.
Polymérisation dangereuse	Si le produit est entreposé plus une période plus longue et/ou sous des températures différentes que recommandées, alors le produit pourrait se polymériser en dégageant de la chaleur.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau propre en gardant les paupières ouvertes pour au moins 20 minutes. Obtenir une assistance médicale. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Contacter un médecin.
Peau	Enlever les vêtements contaminés et laver immédiatement et en profondeur les régions affectées avec de l'eau et du savon pour au moins 20 minutes. Si des symptômes apparaissent (irritation, boursoufflage, ampoule), consulter une expertise médicale.
Inhalation	Transporter le patient hors de la zone d'exposition, le garder au chaud et au repos. Obtenir immédiatement une assistance médicale.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Obtenir une assistance médicale immédiatement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



B –INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, Ingestion, la peau et les yeux.

• EXPOSITION À COURT TERME

Yeux	Le produit, sous forme liquide ou de hautes concentrations de brume et/ou vapeur, peut causer des irritations sérieuses.
Peau	Le produit, sous forme liquide ou de vapeur, peut irriter la peau.
Inhalation	La vapeur et la brume sont irritantes pour le nez, la gorge et les poumons. Des symptômes comme une gorge irritée, la toux, des douleurs abdominales, le souffle court et de la difficulté à respirer peuvent se produire.
Ingestion	L'ingestion peut : brûler la bouche, la gorge et la voie digestive, causer des maux abdominaux, de la nausée, du vomissement, de la diarrhée, de la soif, une faiblesse généralisée, un état de choc et la mort. Des blessures permanentes peuvent en résulter.

• EXPOSITION À LONG TERME

Cancérogène	Le styrène est listé par IARC comme étant cancérogène du groupe 2B.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres effets sur la reproduction	Non disponible.
Sensibilité épidermique	Ce produit est un sensibilisateur (allergies)
Sensibilité respiratoire	Ce produit est un sensibilisateur.
Matériaux synergiques	Non disponible.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Protection de la vue, du visage et des mains	Le port d'une protection pour les yeux (lunettes de protection chimique/bouclier facial) est recommandé. L'utilisation de gants appropriés (Néoprène) est aussi recommandée. Les gants doivent être changés régulièrement ou lorsqu'ils ont été exposés de façon excessive au produit.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire adéquate si l'exposition risque de dépasser les limites occupationnelles. Un masque avec filtre approprié peut être adéquat. Dans l'éventualité de la formation de hauts niveaux de vapeur, l'utilisation d'un équipement respiratoire autonome serait requise.
Ventilation	Fournir une ventilation adéquate, incluant une ventilation locale pour s'assurer de ne pas dépasser la limite définie d'exposition occupationnelle. Des considérations doivent être données à la planification des procédés de travail et des temps d'exposition qui en découlent. Ceci pour mieux déterminer le type de protection à adopter.
Ouïe	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
HMIS	Santé: 2 Inflammabilité: 3 Réactivité: 2



SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Éliminer les sources d'ignition. S'assurer d'une protection personnelle adéquate (avec protection respiratoire) lors de la récupération des déversements. Empêcher la fuite de matériel dans les drains. Absorber le déversement avec du sable, de la terre ou des matériaux absorbants. Ne pas se servir de brins de scie ou autres combustibles. Ramasser dans des contenants appropriés et étiquetés adéquatement. Les déversements ou décharges dans les cours d'eau doivent être signalé aux autorités compétentes.
Élimination des résidus	La disposition doit être en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux. Incinérer sous des conditions approuvées et contrôlées. Décontaminer les contenants avant de les recycler.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposer dans des endroits frais et bien ventilés. Garder à l'écart des sources d'ignition (interdiction de fumer), de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
Manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux. Éviter aussi l'inhalation hautes concentration de vapeurs. Utiliser dans des endroits bien ventilés. Comme les vapeurs sont plus lourdes que l'air, faite attention aux endroits restreints, puits ou autres. Prendre les précautions nécessaires contre les décharges statiques.
Classification Relative à l'expédition •DOT• Classes de danger	Dénomination d'exp. DOT: Monomère, Méthacrylate de méthyle, stabilisé. Dénomination d'exp. TDG/UN: Monomère, Méthacrylate de méthyle, stabilisé. Numéro UN: UN1866 Classe de danger: 3. Groupe d'emballage: II. Exemption TDG: Peut être expédié comme QTÉ LIMITÉ si le contenant est de 5L ou moins. Étiquette: Liquide inflammable. Classe IATA: 3. Classe IMDG: 3.
HMIS	Santé: 2 Inflammabilité: 3 Réactivité: 2

SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	Non disponible.
Persistance et Dégradation	Non disponible.
Toxicité	Non disponible.
Impact des effluents traités	Non disponible.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.
CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Styrène 1000 lbs (453.6 kg),
Méthacrylate de méthyle, 1000 lbs (453.6 kg).

SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aigue, Feu, Chronique.
- Section 313: Méthacrylate de méthyle, Styrène.

STATUS RCRA: Méthacrylate de méthyle, U162.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: E Liquide corrosif; B2, D2B.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System